Accusé de réception en préfecture
093-219300787-20211009-2021-107-DE
Date de télétransmission : 13/10/2021
Date de réception préfecture : 13/10/2021

N° 2021-107

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE EGALITE FRATERNITE

DEPARTEMENT DE SEINE SAINT DENIS
ARRONDISSEMENT DU RAINCY
CANTON DE SEVRAN
VILLE DE VILLEPINTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE VILLEPINTE

SEANCE DU 09 OCTOBRE 2021

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 39

Par suite d'une convocation en date du 30 septembre 2021, les membres composant le Conseil Municipal de Villepinte se sont réunis, à l'Hôtel de Ville - Salle des Mariages, le 09 octobre 2021 à 9 h 00, sous la Présidence de Madame Martine VALLETON, Maire.

Sont présents : *38*

Mme VALLETON, M. BEAUDEAU, Mme ADLANI, M. MARAN, Mme VERTÉ, M. KHUL, Mme VAUBAN, M. XOSANAVONGSA, Mme PERRON, M. JIAR, Mme LE MOIL, M. DELAMADE, Mme TROUDART (pouvoir à M. BEAUDEAU, puis arrivée au point n° 2021-114), Mme KASMI, M. LLEDO, Mme TEIXEIRA, M. POURPOINT, Mme VACHER, M. FERNANDEZ, Mme SOLEIL, M. LE MOIL, Mme KHUL, M. YANG, Mme OUARET, M. LE NEINDRE, Mme ANCHARUZ, M. GALIN, Mme YOUSSOUF, M. LAURENT, Mme RIGAL, M. KERAUDREN, Mme BEN HAJ KHALIFA, M. SCAGNI, Mme ROLAND, M. FAGUIER, Mme BENHSAINE, M. CHIROUSE, Mme PHILIPPON-VERMOND.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absent ayant donné procuration : *1*

M. VALLETON qui a donné pouvoir à Mme VALLETON

Accusé de réception en préfecture
093-219300787-20211009-2021-107-DE
Date de télétransmission : 13/10/2021
Date de réception préfecture : 13/10/2021

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal.

M. BEAUDEAU est désigné pour remplir cette fonction.

OBJET : VIE ASSOCIATIVE ET COOPERATION DECENTRALISEE
Séisme en Haïti et Incendies en Algérie.
Attribution de deux subventions exceptionnelles d'aide aux sinistrés.
Délibération n° 2021-107

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.1115-1,
Vu la délibération n° 2003-085 du 18 juin 2003 relative à l'attribution d'une subvention exceptionnelle concernant le séisme survenu en Algérie le 21 mai 2003,
Vu la délibération n° 2010-051 du 3 février 2010 relative à l'attribution d'une subvention exceptionnelle au profit d'Haïti,
Vu la délibération n° 2017-053 du 12 avril 2017 relative à l'attribution d'une subvention exceptionnelle à l'Association Cri et Action pour Haïti,
Vu le rapport ci-annexé,

Considérant le souhait de la Ville de Villepinte de participer à l'élan de solidarité envers les populations sinistrées d'Haïti (suite au séisme du 14 août 2021) et d'Algérie (suite aux incendies survenus à compter du 9 août 2021),

Après avis de la Commission Politique de la Ville, Vie Associative et Citoyenne et Coopération Internationale du 28 septembre 2021,
Après avis du Bureau Municipal du 29 septembre 2021,

Ayant entendu son Rapporteur, Monsieur KHUL,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

PAR 39 VOIX POUR

DECIDE

Article 1 : D'attribuer une subvention exceptionnelle de 5 000 € à La Croix Rouge Internationale pour venir en aide aux populations sinistrées d'Haïti.

Accusé de réception en préfecture
093-219300787-20211009-2021-107-DE
Date de télétransmission : 13/10/2021
Date de réception préfecture : 13/10/2021

Article 2 : D'attribuer une subvention exceptionnelle de 5 000 € à La Croix Rouge Internationale pour venir en aide aux populations sinistrées d'Algérie.

Article 3 : De donner tous pouvoirs au Maire pour signer tous actes à intervenir en vue de la bonne application de la présente.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL,

FAIT ET CLOS LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS
ET ONT SIGNE LES MEMBRES PRESENTS

VILLEPINTE, le 09 Octobre 2021

Le Maire,
1ère Vice-Présidente déléguée à l'Aménagement
du Territoire Paris Terres d'Envol

MAIRIE DE VILLEPINTE (Seine St-Denis)

Martine VALLETON

Accusé de réception en préfecture
093-219300787-20211009-2021-107-DE
Date de télétransmission : 13/10/2021
Date de réception préfecture : 13/10/2021

DIRECTION GENERALE ADJOINTE DE LA PROMOTION DU TERRITOIRE ET DES SOLIDARITES
DIRECTION JEUNESSE ET VIE LOCALE

RAPPORT DE PRESENTATION

relatif à la délibération n° 2021-107

Conseil Municipal du 9 octobre 2021

RAPPORTEUR : Monsieur KHUL

OBJET : II VIE ASSOCIATIVE ET COOPERATION DECENTRALISEE
1 - Séisme en Haïti et Incendies en Algérie.
Attribution de deux subventions exceptionnelles d'aide aux sinistrés.

Séisme en Haïti

Le 12 janvier 2010, un séisme exceptionnel frappait l'Ile d'Haïti, ôtant la vie à plus de 200 000 personnes et déstabilisant en profondeur l'un des pays les plus pauvres au monde. Six ans plus tard, le 4 octobre 2016, le pays était touché par l'ouragan Matthew lors duquel 500 personnes trouvaient la mort.

Suite à chacun de ces événements, la Ville de Villepinte s'est rapidement mobilisée pour venir en aide aux populations sinistrées en votant des subventions exceptionnelles à des organismes de solidarité.

En effet, l'article L.1115-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que « dans le respect des engagements internationaux de la France, les Collectivités Territoriales et leurs groupements peuvent mettre en œuvre ou soutenir toute action internationale annuelle ou pluriannuelle de coopération, d'aide au développement ou à caractère humanitaire ».

Le 14 août 2021, un nouveau séisme a secoué Haïti, faisant près de 2 500 morts et laissant des milliers de personnes sans abri.

Dans ce contexte, la Ville de Villepinte souhaite une nouvelle fois participer à l'élan de solidarité envers ces populations sinistrées en versant une subvention exceptionnelle de 5 000 € à La Croix Rouge Internationale qui se mobilise pour financer l'envoi d'aide d'urgence aux victimes et participer à la reconstruction des zones sinistrées.

Accusé de réception en préfecture
093-219300787-20211009-2021-107-DE
Date de télétransmission : 13/10/2021
Date de réception préfecture : 13/10/2021

Incendies en Algérie

Le nord de l'Algérie a été touché par de gigantesques incendies qui ont débuté le 9 août dernier d'une ampleur telle qu'il aura fallu une dizaine de jours pour éteindre les foyers.

Pour combattre les flammes, d'importants moyens ont été mobilisés. Les autorités algériennes ont aussi pu compter sur le renfort de deux bombardiers d'eau français, mis à disposition via l'Union Européenne et des personnels de la Sécurité Civile.

Les dégâts humains et matériels sont nombreux : près de 90 personnes, dont 33 militaires ont perdu la vie, et des dizaines de milliers d'hectares de forêt dans 26 wilayas sur les 58 que compte l'Algérie ont été détruits.

Dans la lignée de ses engagements précédents envers les populations sinistrées et notamment l'Algérie suite au séisme qui avait touché le pays en 2003, la Ville de Villepinte souhaite à son tour prendre part à l'élan de solidarité en apportant un soutien financier d'un montant de 5 000 € qui sera versé au profit de La Croix Rouge Internationale et ce, conformément à l'article L.1115-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

CONCLUSION

Il est donc proposé à l'Assemblée Délibérante :

- d'attribuer une subvention exceptionnelle de 5 000 € au profit de La Croix Rouge Internationale pour venir en aide aux populations sinistrées d'Haïti.

- d'attribuer une subvention exceptionnelle de 5 000 € au profit de La Croix Rouge Internationale pour venir en aide aux populations sinistrées d'Algérie.

Avis de la Commission Politique de la Ville, Vie Associative et Citoyenne et Coopération Internationale du 28 septembre 2021,
Avis du Bureau Municipal du 29 septembre 2021.